



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 187

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160313

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Fêtes de quartiers - Attribution de subventions à diverses associations à caractère social et éducatif -
Avenants à convention financière - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 187

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160313

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Fêtes de quartiers - Attribution de subventions à diverses associations à caractère social et éducatif - Avenants à convention financière - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Municipalité Stéphanoise a entrepris de soutenir et de renforcer les différentes structures et initiatives de proximité susceptibles de valoriser les dynamiques citoyennes et créer du lien social. Les fêtes de quartiers entrent dans cette démarche.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin de donner sens à ces manifestations et d'en faire de véritables temps de regroupement des habitants de chaque quartier, une structuration de ces rencontres est exigée autour des principes suivants :

- portage administratif, financier et logistique par une structure de proximité unique ;
- intégration des associations basées sur le quartier ;
- implication souhaitée des enseignants des écoles ainsi que des commerçants et autres représentants institutionnels présents sur le site ;
- prise en compte souhaitée des publics en recherche de solidarité, de proximité : personnes âgées, handicapés, jeunes...
- recherche de sens thématique, de manifestation participative et basée sur les potentiels locaux. Il est en effet socialement profitable de construire un événement singulier et original plutôt que de procéder à une addition de prestations artistiques à connotation plus consumériste ;
- respect de la propreté de l'espace public et de l'environnement.

□ **Contenu :**

Sur la base de ces critères, les projets émis par les différentes structures de quartiers ont fait l'objet d'un examen circonstancié. L'octroi des subventions suivantes nécessaires à la réalisation des fêtes de quartiers est ainsi proposé :

Structures	Objet de la demande	Subventions 2016 proposées
Centre Social Jardin des Plantes	Fête de quartier	2 300,00 €
Maison de Quartier du Soleil	Fête de quartier	2 800,00 €
Maison de Quartier du Crêt de Roc	Fête de quartier	1 500,00 €
Centre Social Le Colibri	Fête de quartier	1 500,00 €
Centre Social de Terrenoire l'Arlequin	Fête de quartier	2 500,00 €
Le Babet	Fête de quartier	800,00 €
Centre Social de la Vivaraize	Fête de quartier	2 800,00 €
Centre Social de Monthieu Montplaisir	Fête de quartier	3 000,00 €
Maison de Quartier de Côte Chaude	Fête de quartier	1 900,00 €
Espace Alfred Sisley	Fête de quartier	3 000,00 €
Espace Boris Vian	Fête de quartier	3 000,00 €
Centre Social La Rivière Valbenoite	Fête de quartier La Rivière	1 500,00 €
	Fête de quartier Valbenoite	1 800,00 €
Amicale Laïque Chapelon	Fête de quartier	1 800,00 €
Centre Social de Solaure	Fête de quartier	1 800,00 €

Les Amis de Ferdinand	Fête de quartier	2 000,00 €
Bienvenue au Grand Clos	Fête de quartier	1 400,00 €
MJC des Tilleuls	Fête de quartier	2 000,00 €
Union Sportive de Montreynaud	Fête de quartier	3 000,00
	Fête de quartier - Complément	500,00 €
TOTAL		40.900,00 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 40.900,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	40.900,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions indiquées ci-dessus aux associations concernées intervenant dans les domaines sociaux et éducatifs, pour un montant total de 40.900,00 €;

- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les avenants suivants dont un exemplaire restera joint au dossier :

. avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 1er février 2016 avec la Maison de Quartier de Côte-Chaude,

. avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec Le Babet,

. avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social Jardin des Plantes,

. avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social de Monthieu-Montplaisir,

. avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec la MJC des Tilleuls,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Amicale Laïque Chapelon,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social Le Colibri,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec les Centres Sociaux de la Rivière et de Valbenoîte Centre 2,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social de Solaure,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social de Terrenoire l'Arlequin,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social de la Vivaraize,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec la Maison de Quartier du Soleil,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Espace Alfred Sisley,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Espace

Boris Vian,

. avenant n° 5 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec la Maison du Crêt de Roc.

<p>Décision : Proposition adoptée</p> <p>Résultat du vote : 44 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)</p>	<p>Imputation budgétaire BP 2016 chapitre 65 article 6574</p>
	<p>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</p> <p>Lionel BOUCHER</p>